



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 2054

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires. En raison des fortes contraintes de service et de l'absence de statut clair et précis notamment en ce qui concerne les relations avec leur employeur, de nombreux sapeurs-pompiers volontaires cessent leur volontariat, plaçant les services locaux d'incendie dans une grave pénurie de personnel. Cette situation de crise est extrêmement sensible dans les zones rurales, notamment en Haute-Marne. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer le statut des sapeurs-pompiers volontaires.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les problèmes rencontrés dans les régions rurales pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Dès son arrivée au ministère de l'intérieur, le ministre a annoncé sa volonté de consacrer le volontariat comme une valeur d'avenir et rappelé que les sapeurs-pompiers volontaires étaient indispensables pour assurer la couverture opérationnelle des secours en France. Il a ainsi montré son vif intérêt pour le volontariat en demandant à M. Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes, conseiller général, de présider une commission chargée d'effectuer un bilan des actions menées en faveur des sapeurs-pompiers depuis 1990, d'en vérifier l'application réelle sur le terrain et de formuler des propositions en vue de la définition d'une politique de fidélisation et de développement du volontariat que pourraient conduire l'Etat et les collectivités locales, avec l'appui des acteurs de la profession. Nul doute, que dans ce cadre, toutes les solutions seront envisagées afin de relancer le volontariat et le rendre plus pérenne. Certaines suggestions pourraient être intégrées dans le projet de loi sur la modernisation de la sécurité civile.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2054

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 2002, page 2974

**Réponse publiée le :** 4 novembre 2002, page 4054